

Actions

RAPPORT ANNUEL 2020

EN FAVEUR...

... de la
compétitivité

... du verdissement
de la relance

... du développement
du capital humain





Produire

Des biens indispensables à la vie des Français, innover dans la mise au point de nouveaux produits, valoriser les ressources forestières de notre pays, recycler les déchets papiers/cartons, améliorer la performance environnementale des usines, développer le capital humain, telle est

la vocation **de l'industrie papetière.**

Le mot du président	— 4
Faits marquants	— 6
Présentation de COPACEL	— 8
Synthèse économique	— 10
L'industrie papetière en France	— 14

NOS ACTIONS EN FAVEUR...

...de la compétitivité

Entretiens croisés	— 17
Les forêts françaises, un modèle de gestion durable	— 19
Papiers et cartons à recycler	— 22
Politique produits	— 23
Innovations	— 24
Enhancing competitiveness	— 25

...du verdissement de la relance

Entretien	— 27
Sécurité et prévention des risques	— 28
Lois climat & économie circulaire	— 29
Énergie	— 30
Entretien	— 32
Our work to support the greening of the recovery	— 33

...du développement du capital humain

Entretien	— 35
Capital humain et bonnes pratiques	— 36
Promotion des emplois et des compétences	— 37
Social dialogue is a prominent matter	— 39





PHILIPPE D'ADHÉMAR,
PRÉSIDENT DE COPACEL

L'industrie papetière au service de la relance

Quand les historiens se pencheront sur l'évolution des sociétés et de leurs économies, peut-être certains reprendront-ils les rapports annuels des organisations professionnelles, ceci afin de faire ressortir, année après année, les thématiques les plus prégnantes.

Avec dans les mains le rapport annuel de COPACEL de 2020, ils constateront le caractère récurrent de certaines thématiques. Dans une économie de marché, comme cela ressort de ce document, les enjeux de compétitivité figurent parmi les toutes premières priorités, car ils sont les déterminants de l'existence même de l'industrie papetière en France. Cette question se décline selon plusieurs axes, que sont notamment les conditions d'approvisionnements en matières premières (bois, « vieux papiers » ...), la fourniture d'énergie, ou encore la compétence du capital humain.



Cette crise a notamment rappelé l'importance de maintenir un tissu productif en France et, singulièrement, une industrie papetière en mesure d'offrir les produits manufacturés dont ont besoin nos concitoyens.

Les questions liées à la préservation de l'environnement sont également des sujets de fond depuis les années 70 avec, au cours de ces vingt dernières années, un accent particulier, mis sur la lutte contre le changement climatique.

Ces points ont également fait l'objet d'actions soutenues de la part de COPACEL en 2020, dont une des missions a été d'expliquer à des interlocuteurs parfois mal informés les vertus environnementales des papiers et cartons (matériaux issus d'une ressource renouvelable et par ailleurs très largement recyclés).

Certains sujets apparaîtront cependant de manière éruptive et, du moins nous l'espérons, limités dans le temps. Il en est ainsi de l'impact de la pandémie de Covid-19, qui a été un sujet majeur en 2020, et sur lequel nous avons pensé utile de restituer les témoignages des présidents(es) de plusieurs Commissions de COPACEL.

Cette crise, outre l'impact qu'elle a eu sur l'exploitation des sites, a occasionné des effets sans doute à plus long terme. Elle a notamment rappelé l'importance de maintenir un tissu productif en France et, singulièrement, une industrie papetière en mesure d'offrir les produits manufacturés dont ont besoin nos concitoyens.

Industry's paper serving the comeback

When historians reflect on the evolution of societies and their economies, perhaps some will look at the annual reports produced by trade associations to see the most significant themes that affected them each year.

When they look at the COPACEL 2020 report, they will

notice the recurring nature of certain themes. As you will see in this report, in a market economy, competitive issues are among the top priorities as they determine the very existence of the paper industry in France. These issues can be broken down into several focus areas, notably raw material supply conditions (wood, paper for recycling ...), the energy procurement and the skills of the people working in the industry.

Environmental protection has also been a major issue since the 1970's, with a particular emphasis being placed on the fight against climate change in the last twenty years. During 2020, COPACEL supported many actions that focussed on tackling this issue.

In particular we made it our mission to tell our, sometimes ill-informed, partners and contacts about the environmental virtues of paper and board (materials made from a renewable resource and also largely recycled).

Some subjects and issues appear suddenly and only last for a short time, or at least we hope so. This is exactly what happened with the Covid-19 pandemic.

It had a major impact on our industry in 2020 and as such we thought it useful to share the testimonies of the presidents of some of the COPACEL Commissions. Aside from the effects that it had on our operations this year, this crisis will probably also have long-term repercussions. The events of 2020 reminded us of the importance of maintaining a solid industry in France and, in particular, a paper industry that is capable of manufacturing the products that our fellow citizens need.



The events of 2020 reminded us of the importance of maintaining a solid industry in France and, in particular, a paper industry that is capable of manufacturing the products that our fellow citizens need.

Une année d'actions !

Janvier

20 JANVIER

Publication par le ministère de la Transition écologique d'une version révisée de la politique française pour l'énergie et le climat. Ce document réaffirme la priorité au développement de la chaleur renouvelable.

21 JANVIER

Une délégation de France Industrie, à laquelle participait le Président de COPACEL, est reçue à déjeuner à l'Élysée afin d'échanger sur le Pacte productif.

30 JANVIER

Adoption du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), pour lequel COPACEL a été auditionnée par plusieurs parlementaires.

Février

Présentation par la ministre de la Transition écologique du premier volet du plan d'actions du Gouvernement visant à durcir la réglementation relative à la prévention des risques industriels, suite à l'incendie sur le site de Lubrizol.

Mars

18 MARS

Début de la crise « Covid-19 » : COPACEL publie un communiqué de presse demandant à ce que l'industrie papetière soit reconnue comme « nécessaire à la sécurité de la Nation et à la continuité de la vie économique et sociale ».

Avril

1^{ER} AVRIL

Publication par COPACEL d'un recueil de bonnes pratiques sur la prévention des risques.

9 AVRIL

Le MIP (Mouvement de l'Intersecteur Papier Carton) diffuse une vidéo visant à rappeler le caractère « nécessaire à la continuité de la vie économique » de la filière papier carton.

Lancement des baromètres de COPACEL à destination de ses adhérents, visant à mesurer l'impact de la crise au sein des entreprises papetières.

Validation par le ministère de la Transition écologique du guide relatif aux Équipements sous pression (ESP) de l'industrie papetière.



Voir la vidéo

www.youtube.com/watch?v=3NJQxvDNzd0

Juin

4 JUIN

Adoption par le gouvernement d'un plan de relance massif en faveur de l'apprentissage.

20 JUIN

Présentation par les 150 représentants tirés au sort des conclusions de la « Convention Citoyenne sur le Climat » :

certaines mesures devraient impacter le secteur papetier, notamment sur les emballages et les imprimés publicitaires.



Novembre

COPACEL publie une plaquette institutionnelle de présentation de l'industrie papetière

et des missions de COPACEL et la met à disposition de ses adhérents.

Voir la plaquette

www.copacel.fr/public/media/wysiwyg/files/Copacel-L%27Essentiel.pdf

17 NOVEMBRE

Visioconférence de COPACEL à l'issue de son Assemblée Générale, sur la thématique :

« Comment éviter que la Covid-19 ne soit le fossoyeur de l'industrie française ? », en présence d'Alexandre Saubot (Président de France Industrie), Sébastien Jean (Directeur général du CEPII) et Philippe d'Adhémar (Président de COPACEL).

Juillet

9 JUILLET

Une entreprise papetière lauréate de l'appel à projets 2019 de l'ADEME « énergie CSR », chaudière utilisant des Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Septembre

Présentation du plan de relance par le Premier Ministre,

pour lequel COPACEL a été force de proposition. Ce plan permet le lancement d'appels à projets qui permettront notamment de financer des investissements dans l'industrie papetière.



Décembre

5 entreprises papetières sont lauréates

de l'appel à projets dédié à l'amélioration de l'efficacité énergétique et du programme « Territoires d'Industrie ».

16 DÉCEMBRE

Publication des résultats de l'étude mesurant l'impact de la désindustrialisation sur l'empreinte carbone de la France, (réalisée par le cabinet Deloitte et cofinancée par COPACEL), dans le cadre d'un webinaire organisé par le journal les Echos.

COPACEL : une organisation professionnelle au service de l'industrie papetière française

COPACEL (L'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est l'organisation professionnelle représentant les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL regroupe 74 entreprises, ou encore 84 usines, représentant la quasi-totalité de la capacité papetière.

COPACEL: A TRADE ASSOCIATION DEDICATED TO SUPPORTING THE FRENCH PAPER INDUSTRY

COPACEL (French Union of Industries of Paper, Board and Cellulose) is a trade association that represents French pulp, paper and board producers. COPACEL works with 74 companies, or 84 mills, which together represent almost the entire French paper industry.



5 MISSIONS PRINCIPALES 5 MAIN MISSIONS



Représenter et promouvoir l'industrie papetière

vis-à-vis des tiers et des pouvoirs publics (ministères, Parlement...), seule ou au travers d'autres organisations professionnelles (CEPI, MEDEF, France Industrie...), afin de permettre l'amélioration de sa compétitivité et le développement de ses marchés.

Represent and promote the paper industry vis-à-vis third parties and public authorities (ministries, parliament...), both alone and through other trade associations (CEPI, MEDEF, France Industrie...), to boost the industry's competitiveness and develop its markets.



Accompagner ses adhérents

en leur apportant une large palette de services (veille réglementaire, diffusion d'informations, statistiques...).

Support members by providing a wide range of services (regulatory monitoring, dissemination of information, statistics...).



Contribuer à l'attractivité de la filière,

ainsi qu'à l'amélioration du dialogue social, de la sécurité des salariés et de leur formation.

Contribute to the activity of the industry, as well as the improvement of industrial relations and employee safety and training.



Valoriser l'image

de l'industrie papetière et de ses produits.

Enhance the image of the paper industry and its products.



Favoriser les échanges de bonnes pratiques

entre les entreprises papetières, notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, et encourager la mutualisation des moyens dans le domaine de la recherche pré-compétitive.

Encourage exchanges of good practices between paper companies, notably in the areas of environment and safety, and the pooling of resources for pre-competitive research.

GOUVERNANCE

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est la structure rassemblant l'ensemble des entreprises membres de COPACEL. Elle fixe les orientations stratégiques, évalue la réalisation de la feuille de route, et se prononce sur les questions statutaires ainsi que sur celles relatives au budget.

General Assembly

The General Assembly is the structure that brings together all the member companies of COPACEL. It fixes the association's strategic approaches, evaluates its road map and votes on statutory issues and issues relating to COPACEL's budget.

Conseil d'Administration

COPACEL est administrée par un Conseil composé de 20 entreprises membres, chargé de fixer les orientations stratégiques, et assurant une représentation équilibrée des différentes sortes de pâtes, papiers et cartons.

Board of Directors

COPACEL is administered by a board made up of 20 member companies that is mainly responsible for fixing the association's strategic approaches. The members of the board provide a balanced representation of the different pulp, paper and board manufacturers in France:

- ◆ Ahlstrom-Munksjö
- ◆ Blue Paper
- ◆ Cenpa
- ◆ Corenso
- ◆ DS Smith
- ◆ Fibre Excellence
- ◆ Gascogne
- ◆ Gemdoub
- ◆ International Paper SA
- ◆ Kimberly Clark
- ◆ MP Hygiène
- ◆ NorPaper
- ◆ Norske Skog Golbey
- ◆ Papeteries de Clairefontaine
- ◆ Papeteries de Vizille
- ◆ R.D.M. France S.A.S.
- ◆ Rayonier AM
- ◆ SAICA
- ◆ Smurfit Kappa
- ◆ WEPA France

IMPLANTATIONS TERRITORIALES

Les entreprises papetières sont implantées dans toutes les régions, principalement en zones rurales. Les usines du secteur papier-carton sont ainsi, au-delà de leur fonction de production, des acteurs économiques locaux importants, en prise avec les réalités de leurs territoires.

Une action conduite en liaison avec d'autres structures du monde économique

Afin de pouvoir exprimer ses positions vis-à-vis des institutions de l'Union européenne, COPACEL est membre de la Confédération Européenne de l'Industrie papetière (CEPI). En France, COPACEL est adhérente du MEDEF et de France Industrie, la structure regroupant les principales fédérations industrielles. La coordination des actions au sein de la filière papier-carton est réalisée au travers du Mouvement de l'Intersecteur Papier-Carton (MIP), ainsi que grâce à COFEPAC (pour les sujets relatifs à l'emballage).

SITES

There are paper companies established throughout France, though mainly in rural areas. In addition to being vital production facilities, paper and board mills are also major local economic players that are in tune with the realities of the regions that they operate in.

These companies carry out their work in conjunction with other structures from the economic world

So that we can share our position on issues related to the paper industry with the institutions of the European Union, COPACEL is a member of the Confederation of European Paper Industries (CEPI). In France, COPACEL is also a member of MEDEF and France Industrie, an association that brings together the main industrial federations in the country. Any coordination of initiatives within the paper-board sector is done through the Mouvement de l'Intersecteur Papier-Carton (MIP) and, for anything packaging-related, through COFEPAC (Comité Français de l'Emballage Papier Carton).

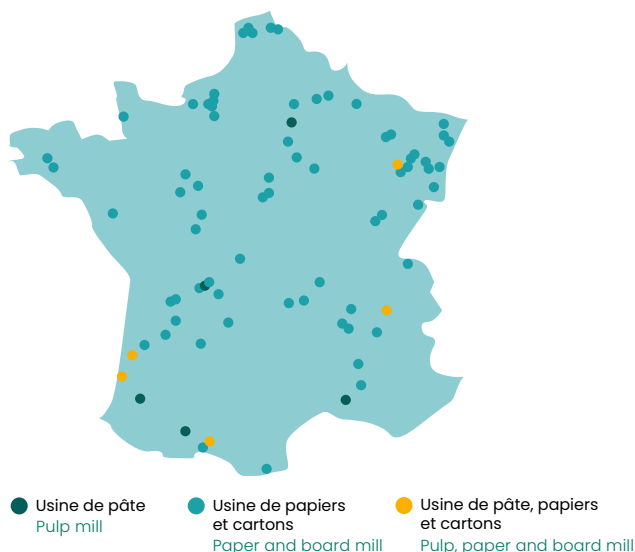
FOCUS +

L'ÉQUIPE PERMANENTE

de COPACEL est composée de 12 salariés, relais quotidiens des adhérents, chargés notamment de l'animation des commissions et des groupes de travail, ainsi que de la coordination des actions communes visant à promouvoir la filière.

THE PERMANENT COPACEL TEAM

is made up of 12 employees who act as the day-to-day contacts for members and are mainly responsible for organising commissions and working groups and coordinating joint initiatives to promote the French paper industry.



Conjoncture économique : l'industrie papetière en mouvement

KEY POINTS REGARDING THE ECONOMIC SITUATION



UN REcul DE LA CONSOMMATION APPARENTE ET DE LA PRODUCTION DES PAPIERS ET CARTONS

Les restrictions de consommation et la dégradation du contexte économique se sont accompagnées en 2020 d'un recul de la consommation apparente en France de papiers et cartons (8 Mt sur l'année 2020 soit 5,8 % de moins qu'en 2019).

Avec 6,9 Mt, le volume des papiers et cartons produit en 2020 est inférieur à 2019 (-6,1%), sous l'effet conjugué de l'épidémie et de facteurs structurels (réduction de capacités de production).

Même si la production a décru, le recul est demeuré limité, ce qui a évité l'apparition de pénuries parfois redoutées. En valeur, le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur (papier, carton et pâte marchande) s'est contracté de 12,7 %, pour atteindre 4,7 milliards d'euros, ceci en raison de la diminution du prix de vente de la plupart des familles de papiers et cartons.

A DECLINE IN CONSUMPTION AND PAPER AND BOARD PRODUCTION

In 2020, the restrictions on consumption and the deterioration of the economic situation were accompanied by a decline in consumption of paper and board in France (8 million tonnes in 2020, 5.8% less than in 2019).

In addition, the amount of paper and board produced in 2020 was lower than in 2019 (-6.1%) and added up to around 6.9 million tonnes. This drop was due to the combined effects of the coronavirus epidemic and certain structural factors (reduction in production capacities). Even though production decreased, its magnitude was limited in comparison to other sectors. This meant that the shortages that many people feared would happen were avoided.

Turnover for the entire sector (paper, board and commercial pulp) shrunk by 12.7% to € 4.7 billion. This was due to the decrease in the retail price of most types of paper and board.



Bobine de Papier Pour Ondulé (PPO).

6,9 Mt

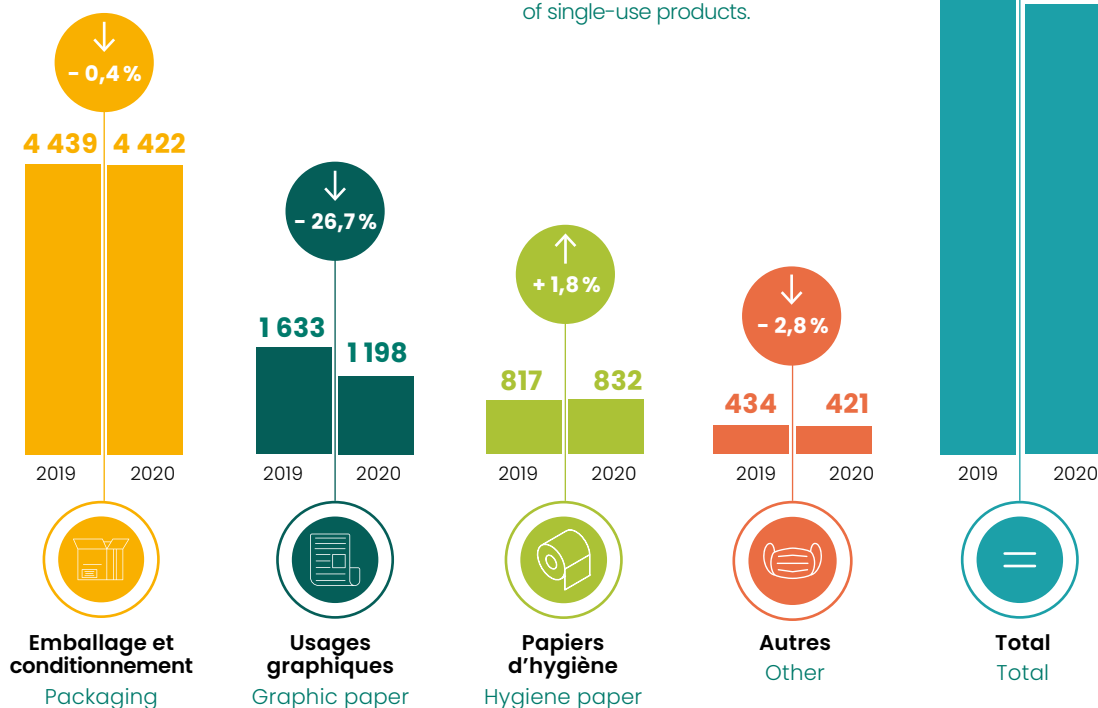
**de production des papiers
et cartons en 2020 (- 6,1%)**

6.9 million tonnes,
the amount of paper and board
produced in 2020

Production des papiers et cartons (France)

En ktonnes

Ce graphe illustre le caractère hétérogène des différents segments de l'industrie papetière. La production des papiers graphiques est en repli marqué, en raison du recul de la consommation occasionné par le développement des usages numériques. La production des autres familles de produits est quasiment stable, ou légèrement croissante, ceci en raison de tendances favorables au développement des marchés aval. Ainsi, le développement du commerce en ligne et l'abandon des résines plastiques poussent à la hausse la production de papier d'emballage ; l'accent porté sur l'hygiène conduit à une utilisation accrue des produits d'hygiène à usage unique.



Production of paper and board (France)

In ktonnes

This graph illustrates the heterogeneous nature of the different segments of the paper industry. The production of graphic paper decreased markedly due to a drop in consumption of printed media caused by the increased use of digital media. Production of other types of paper products remained more or less stable because of the favourable development of downstream markets. In addition, the development of e-business and decreasing popularity of plastic resins led to an increase in the production of paper packaging and the emphasis on hygiene and safety due to the ongoing coronavirus pandemic resulted in the increased use of single-use products.

L'INDUSTRIE PAPETIÈRE EST DEMEURÉE TRÈS LARGEMENT EXPORTATRICE

Comme durant les années précédentes, l'industrie papetière française reste très largement exportatrice (54 % de la production est vendue à l'étranger), même si, sous l'effet du recul de la production, les exportations ont décliné en 2020 (-7,3%).

THE FRENCH PAPER INDUSTRY LARGELY REMAINED AN EXPORTER

Like in the previous years, the French paper industry largely remained an exporter (54% of the products are sold to other countries), even though exports did decrease slightly.

Consommation et coût des matières premières

DES CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DE TRITURATION FLUCTUANTES SUR L'ANNÉE, MAIS AU TOTAL SATISFAISANTES

Le tonnage de bois livré aux usines de pâte s'est élevé en 2020 à 6,4 Mt, soit une baisse de 2%, par rapport aux réceptions de 2019. Les réceptions, constituées de 4,7 Mt de rondins et 1,7 Mt de Produits Connexes de Scieries (PCS), se sont effectuées dans l'ensemble dans de bonnes conditions, en dépit des aléas et complexités induites par l'impact de la Covid-19 sur la chaîne des fournisseurs.

En moyenne, les prix du bois de trituration avaient baissé en 2020 (- 4 % entre 2020 et 2019) mais avec des situations différentes. Si les prix des résineux rouges suivent la variation moyenne, les résineux blancs, sous l'influence d'une offre abondante de bois scolytés, affichent une baisse de prix plus importante (soit environ - 9 %). Les cours des bois de trituration feuillus, pour leur part, reculent d'environ 1,6 % (2020 vs. 2019).



Livraisons de rondins de trituration.



Manutention d'une balle de cartons à recycler.

UN MARCHÉ DES PAPIERS ET CARTONS À RECYCLER SOUMIS À UNE GRANDE INSTABILITÉ EN 2020

La consommation par l'industrie papetière française des « vieux papiers », plus communément dénommés Papiers et Cartons à Recycler (PCR), a représenté un tonnage de 4,9 Mt en 2020, en baisse de 5,3% par rapport à l'année précédente. Ce recul, conséquence du repli de la production mentionné à la page précédente, varie selon les types de déchets. La baisse de la consommation a été modérée pour les PCR « emballage », mais plus forte pour les papiers graphiques usagés, particulièrement impactés par le premier confinement (interruption de la distribution des journaux et des imprimés publicitaires), ainsi que par l'arrêt d'activité du site de Chapelle Darblay au premier semestre 2020.

Cette situation contrastée et chaotique au cours de l'année se reflète dans l'évolution des prix. La forte demande lors du premier confinement pour les sortes de PCR utilisées dans l'emballage a ainsi conduit à des hausses qui n'avaient jamais été connues dans un passé récent, rapprochant les prix des records atteints en 2017. À l'inverse, du fait du recul de la demande, les prix moyens des papiers graphiques destinés au désencrage ont diminué de plus de 50%.

PÂTE MARCHANDE : UN MARCHÉ MONDIAL DOMINÉ PAR LA CHINE

En 2020, la demande mondiale de pâte marchande a reculé d'environ 3% par rapport à 2019.

Cette évolution est la résultante de la réduction de la demande de pâte marchande par le secteur des papiers graphiques d'une part, et de la hausse des besoins en fibres vierges destinées à la fabrication des papiers d'hygiène d'autre part. En second lieu, la demande chinoise s'est maintenue, de sorte que ce pays renforce ainsi un peu plus sa place de premier consommateur mondial de pâte marchande (représentant 36% de la demande globale). L'offre, quant à elle, a diminué par rapport à 2019, l'année 2020 ayant connu un nombre important d'arrêts non programmés, arrêts qui ont réduit de façon significative les tonnages mis sur le marché. Après avoir été plutôt stables sur une grande partie de l'année, les prix des principales sortes de pâtes ont commencé à augmenter fin 2020, et cette tendance se poursuit sur le début 2021. Ces hausses ont été soutenues par un déficit d'offre, une reprise de la demande (surtout asiatique) et un dollar faible.

Les cours de la fibre d'Eucalyptus, tout comme ceux de la pâte de fibres longues (NBSK), ont été en moyenne en 2020 (en USD), inférieurs respectivement de 18% et 10% à leur niveau de 2019.

CONSUMPTION AND COST OF RAW MATERIALS

In 2020, 6.4 million tonnes of wood were delivered to pulp mills, a decrease of 2% in comparison to the amount of wood delivered in 2019.

The deliveries, made up of 4.7 million tonnes of roundwood and 1.7 million tonnes of sawmill chips, were generally carried out under good conditions, despite the uncertainties and complexities experienced by the supply chain due to the Covid-19 pandemic.

The consumption of Paper for Recycling amounted to 4.9 Mt, a decrease of 5.3% with respect to 2019. The decrease was limited for packaging grades, but much more substantial for the graphic ones. Regarding the procurement situation, prices skyrocketed during the first wave of the epidemic, became more balanced at mid-year, and started again to increase during the last quarter.

After having been mostly stable for the majority of the year, the prices for the main types of pulp started to increase towards the end of 2020 and this trend continued into the beginning of 2021. These increases were mainly due to logistic problems, a global supply deficit, and an increase in demand (particularly in Asia).



Stock de balles de pâte à papier.

Découvrir l'industrie papetière

DISCOVER THE PAPER INDUSTRY

UNE INDUSTRIE PRODUISANT UN MATÉRIAU RENOUVELABLE, RECYCLABLE, ET UTILISÉ DANS DE NOMBREUX USAGES

Toutes les entreprises papetières ont comme point commun de produire un matériau constitué d'un entrelac de fibres de cellulose. Ce matériau, le papier, encore dénommé « carton » lorsqu'il est suffisamment rigide (sa masse dépasse alors les 224 g/m²), a comme caractéristique de provenir d'une ressource renouvelable (le bois) et d'être facilement recyclable pour la majorité de ses usages. Les produits fabriqués par les papeteries (bobines ou feuilles de papier, plaques de cartons) se situent à l'amont de la filière. Bobines et feuilles sont ensuite utilisées par différentes industries de la transformation du papier et du carton. On distingue ainsi, en fonction de leurs usages.

An industry that produces a material that is renewable, recyclable and multifunctional

All paper companies have one thing in common: they produce a material made from interlaced cellulose fibres. This material, paper, also known as "board" when it's rigid enough (when it has a weight of over 224 g/m²), is produced using a renewable resource (wood) and is easy to recycle for the majority of uses. Products made by paper mills (reels or sheets of paper, sheets of cardboard) are upstream products of the sector. The reels and sheets are then used by different paper and board converting industries. We differentiate between the products according to their uses.



Les papiers et cartons d'emballage

- ◆ Papiers pour ondulé (caisses en cartons, plateaux pour fruits et légumes...)
- ◆ Papiers pour emballages souples (sachets pour boulangerie, sacs pour boutiques, sacs de ciment...)
- ◆ Cartons plats (étuis pour bouteilles, boîtes de médicaments...)

Paper and board for packaging:

- ◆ Containerboard (corrugated boxes, platters for fruit and vegetables...)
- ◆ Paper for flexible packaging (bags for bread/pastries, shopping bags, sacks of cement...)
- ◆ Solid board (cases for bottles, medicine boxes...)



Les papiers à usages graphiques

- ◆ Papiers de presse (magazines, journaux, catalogues...)
- ◆ Papiers d'impression et d'écriture (ramettes de papier, livres, cahiers, notices de médicaments, plaquettes publicitaires...)

Graphic paper:

- ◆ Paper for print media (magazines, newspapers, catalogues...)
- ◆ Printing and writing paper (reams of paper, books, notebooks, medicine information leaflets, advertising brochures...)



Les papiers industriels et spéciaux

- ◆ Papier pour masques chirurgicaux, papier pour abrasifs, papier pour étiquettes, billets de banque, factures de carte bancaire, papiers peints, papier mousseline...

Industrial and special paper:

- ◆ Paper for surgical masks, sandpaper, labels, banknotes, credit/debit card receipts, wallpaper...



74

entreprises
companies

84

usines
factories



126

machines à papier
paper machines



UNE INDUSTRIE DE PROCESS, CAPITALISTIQUE ET TRÈS INTERNATIONALISÉE

L'industrie papetière est une industrie dite « de process », ce qui désigne une activité de transformation de la matière.

Comme beaucoup d'industries de process (sidérurgie, chimie...), le secteur papetier est capitalistique, et donc caractérisé par des équipements industriels dont le coût d'acquisition est élevé par rapport au chiffre d'affaires. L'obligation d'immobiliser des volumes de capitaux importants est liée à la complexité de fabrication du papier (il y a par exemple plus de capteurs sur une machine à papier que sur un avion de ligne) ainsi qu'à l'application d'une règle d'économie d'échelle (le coût de revient à la tonne est inversement proportionnel à la taille de la machine).

Le niveau élevé des capitaux engagés implique que la durée de vie des machines est nécessairement longue (les machines à papier qui sont entrées en production en 2020 seront régulièrement modernisées, mais sans doute encore en fonctionnement en 2050).

Ces besoins en capitaux et la mise en application des règles d'économie d'échelle ont également conduit, au niveau européen, à un mouvement de concentration (diminution du nombre des usines, mais augmentation de leur taille). Ce mouvement s'est doublé d'une internationalisation du capital (85% de la capacité de production papetière française est détenue par des groupes dont le siège est à l'étranger) et des échanges (54% de la production papetière française est exportée).

A capital-intensive and highly internationalised process industry

The paper industry is a "process" industry which involves transforming a primary material.

Like many process industries (steel industry, chemistry...), the paper sector is capital-intensive and characterised by the use of industrial equipment whose acquisition cost is high in comparison to turnover. The obligation to immobilise large amounts of capital is due to the complexity of the paper manufacturing process (for example, there are more sensors on a paper machine than on a passenger aeroplane), as well as the application of an economy of scale rule (the cost price per tonne is inversely proportional to the size of the machine).

The high amount of capital invested implies that the lifespan of the machine will be long (a paper machine that entered into production in 2020 may need to be modernised regularly but will definitely still be working in 2050).

These capital requirements and the application of the economy scale rule have also led to some concentration movement in the industry (decrease in the number of mills but increase in their size) at a European level. This concentration is coupled with an internationalisation of capital (85% of French paper production capacities are owned by groups with headquarters in another country) and exchanges (54% of paper products produced in France are exported).

10 970

salariés
employés



4,7 Mds €

(CA de l'ensemble du secteur
papier, carton, pâte marchande)
(Turnover for the entire sector
paper, cardboard, market pulp)



— Depuis le début des années 2000, l'industrie papetière française a perdu des parts de marchés par rapport à ses compétiteurs étrangers. Alors qu'en 2000 l'Allemagne représentait 20% de la production papetière européenne et la France 11%, ces valeurs sont devenues respectivement 25% et 8% en 2020. Il est de ce fait impératif pour COPACEL de tout mettre en œuvre pour que la relocalisation puisse être une réalité, notamment en agissant dans le domaine des approvisionnements en matières premières, ainsi que dans celui des politiques relatives aux produits.

NOS ACTIONS EN FAVEUR...

...de la compétitivité





LAURENT GRENIER
PRÉSIDENT COMMISSION RECYCLAGE
& **FRANÇOIS GUIRAUD**,
PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL « FORÊTS »

Les matières premières fibreuses représentent le premier poste de coût des sites papetiers, de sorte que les conditions dans lesquelles se réalisent leurs approvisionnements (disponibilité, qualité, prix...) influent de manière déterminante sur la compétitivité des entreprises. François Guiraud (RAYONIER AM) et Laurent Grenier (GEMDOUBS), livrent leurs analyses, respectivement sur les approvisionnements en bois et en Papiers et Cartons à Recycler (PCR).

❓ Les réceptions de matières premières fibreuses ont-elles été perturbées en 2020 par l'impact de la Covid-19 ?

❶ **F. G.** Les réceptions de bois en 2020, constituées de 4,7 Mt de rondins et 1,7 Mt de Produits Connexes de Scieries (PCS), se sont effectuées dans l'ensemble dans de bonnes conditions, en dépit des aléas et complexités induites par l'impact de la Covid-19 sur la chaîne des fournisseurs. Ainsi, sur la période allant de la mi-mars à la fin mai, le fort ralentissement de l'activité des scieries a eu pour conséquence une baisse sensible des réceptions de PCS, ce qui a conduit les usines de pâte à accroître les réceptions de rondins. La reprise forte de l'activité des scieries à partir de la mi-année (surtout pour les résineux), a cependant permis une « normalisation » de la situation et une hausse de l'utilisation des PCS, qui sont donc ainsi de nouveau intégralement consommés sur quasiment tout le territoire.



Produits Connexes de Scierie.

Quels impacts de la crise sanitaire sur les approvisionnements en matières premières fibreuses ?

Au-delà de ces caractéristiques liées à la Covid-19, les points notables sont, pour 2020, essentiellement le fait de caractéristiques régionales : tensions fortes sur les approvisionnements en bois de pin maritime d'une part et, d'autre part, offre d'épicéa très importante consécutive à la surmortalité causée par la prolifération d'insectes ravageurs (les scolytes).

❷ **L. G.** La consommation de Papiers et Cartons à Recycler (PCR) par l'industrie papetière s'est élevée à 4,9 Mt en 2020. L'approvisionnement de nos entreprises a été soumis à une grande instabilité tout au long de l'année. Les deux premiers mois ont commencé dans la continuité de 2019, avec des excédents de PCR, tant pour les emballages que pour les papiers graphiques (et en particulier pour les sortes d'origines municipales et assimilées). Cette situation était le fruit d'une part de la fermeture, en 2018, des frontières chinoises aux déchets de papier-carton et, d'autre part, de l'arrêt progressif de la production de papier journal sur le site d'UPM Chapelle Darblay. Le premier confinement et le fort ralentissement de l'activité économique ont renversé la situation dans la mesure où les entreprises papetières ont maintenu autant que possible leur production, alors que les collectes se réduisaient soudainement, voire s'arrêtaient totalement. La suite de l'année a ensuite été moins chahutée, avec une demande qui s'est toutefois accentuée en fin d'année. Cela conduit depuis la fin de l'année 2020 jusqu'à aujourd'hui à une envolée historique des prix, très préoccupante car elle grève la compétitivité de l'industrie et du recyclage.





Q En quoi l'action de COPACEL a-t-elle été utile aux entreprises papetières ?

R F. G. Au plus fort des perturbations, le suivi des conditions d'approvisionnement en bois a été possible de manière quasiment hebdomadaire, ce qui a contribué à donner de la visibilité dans une période confuse. Cette connaissance du fonctionnement de la chaîne de mobilisation du bois permet à COPACEL de pleinement jouer son rôle vis-à-vis des pouvoirs publics, ce qui contribue à faire émerger des solutions utiles à la filière, comme par exemple la prolongation des aides à la commercialisation des bois scolytés.

R L. G. COPACEL a organisé, lors du premier confinement, un suivi de la situation, ce qui a permis à l'ensemble de la Profession d'avoir une meilleure vision d'ensemble. Ce suivi était très utile, car les dirigeants devaient se concentrer sur la bonne marche de leurs sites et l'application des règles sanitaires. Concrètement, en réalisant une enquête hebdomadaire, COPACEL a permis aux papetiers de mieux comprendre la disponibilité de la matière première. COPACEL a également alerté les pouvoirs publics et les différents acteurs de notre chaîne de valeur du risque de rupture d'approvisionnements, rupture qui aurait pu avoir des conséquences sur les chaînes de production de biens essentiels.



COPACEL a organisé, lors du premier confinement, un suivi de la situation, ce qui a permis à l'ensemble de la Profession d'avoir une meilleure vision d'ensemble.

Q Quelles sont les actions que devra mener COPACEL en 2021 afin d'apporter un appui aux entreprises papetières ?

R F. G. Un axe important pour COPACEL sera de contribuer à ce que l'évolution de la réglementation n'entrave pas la récolte de bois. Nous sommes en effet confrontés au paradoxe suivant : les Français aiment les produits en bois et en papier, mais une partie d'entre eux considère de manière négative l'exploitation forestière. Il faut leur expliquer que la sylviculture permet la production de bois dans des conditions compatibles avec les autres fonctions de la forêt (biodiversité, rôle récréatif...). Ce type de message doit également être porté auprès des parlementaires, qui auront à légiférer sur la forêt, par exemple à l'occasion des débats consacrés à la loi Climat et résilience.

R L. G. Le recyclage et l'économie circulaire sont au centre de l'attention des pouvoirs publics et des parties prenantes. Paradoxalement, ces parties prenantes ont souvent une vision incomplète des enjeux du recyclage, ce qui conduit parfois à des propositions inadéquates. On en a vu l'exemple récemment, à l'occasion des travaux de la loi Antigaspiillage et pour une économie circulaire, ou lors de la réalisation de certains rapports sur notre filière. COPACEL joue un rôle important de pédagogie et de dialogue avec les pouvoirs publics, ceci pour que les mesures envisagées, a fortiori dans des périodes de crise, ne soient pas en réalité défavorables au recyclage. —



Réception de Produits Connexes de Scierie.



Les forêts françaises, un modèle de gestion durable

LA FORÊT PRODUIT UN MATÉRIAU RENOUVELABLE, LE BOIS

Les objets manufacturés qui nous entourent sont très majoritairement issus de ressources naturelles non renouvelables, provenant de minéraux, de métaux ou du pétrole. Les produits papetiers, en revanche, dans la mesure où ils sont constitués de fibres de cellulose provenant de cellules végétales, font partie des rares produits à provenir

d'une ressource renouvelable : grâce à la photosynthèse, les feuilles des arbres utilisent l'énergie du soleil pour transformer le CO₂ atmosphérique en molécules de cellulose ou de lignine. L'utilisation des molécules du bois s'inscrit dans un schéma de production à l'intersection entre la bio-économie et l'économie-circulaire.

Peuplement forestier de résineux.

LA LÉGISLATION DOIT PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE LA FORÊT

La Commission européenne, en élaborant sa politique de croissance durable (Pacte vert pour l'Europe), a ouvert de nombreux chantiers concernant la forêt. Parmi ceux-ci figurent la révision de la stratégie forestière, la modification du règlement relatif à la comptabilisation du carbone des forêts (LULUCF) ou encore l'élaboration de la stratégie de préservation de la biodiversité. COPACEL, en lien avec sa fédération européenne (CEPI), a contribué à ces travaux, qui doivent aboutir en 2021. C'est dans ce cadre que l'industrie papetière européenne a mis en avant que l'importance environnementale des forêts (par exemple en matière de séquestration du CO₂ atmosphérique ou de préservation de la biodiversité), doit se faire en préservant leur capacité à mettre sur le marché des produits biosourcés issus du bois. Les politiques publiques ne doivent ainsi pas viser une « mise sous cloche » des forêts, mais au contraire une gestion qui concilie leur protection et l'augmentation de la récolte de bois.

Ces différents points ont été rappelés à la députée Anne-Laure Cattelot, auteur d'un rapport parlementaire *La Forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles*. COPACEL a également suivi les travaux visant à effectuer un bilan du règlement bois de l'UE, cet outil législatif permettant d'éviter l'entrée au sein de l'UE de produits en bois ou dérivés du bois (pâte à papier, papiers/cartons...) susceptibles de provenir d'opérations d'exploitation illégale des bois.

QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE CRITÈRES DE DURABILITÉ DE LA BIOMASSE ÉNERGIE ?

La combustion du bois permet la production d'énergie par les ménages (bois bûche) mais aussi dans les papeteries. Cette réaction chimique a comme avantage principal de lutter contre le réchauffement climatique, car elle produit de l'énergie (et économise donc des combustibles fossiles) mais sans augmenter la concentration du CO₂ dans l'atmosphère. Le dioxyde de carbone émis durant la combustion ne fait que retourner là où il se trouvait déjà, de sorte qu'il n'y a pas d'ajout « net » de ce gaz dans l'atmosphère.

Ce principe vertueux de la combustion de la biomasse nécessite toutefois que trois conditions soient remplies. La première est de garantir que l'usage énergétique de la biomasse ne s'effectue pas au détriment de son utilisation en tant que matière première, car il est préférable de stocker le carbone dans un produit, de le recycler, puis de le brûler uniquement en fin de vie.

La deuxième consiste à ce que la récolte de biomasse s'effectue sans impact négatif sur la forêt. La troisième vise à vérifier que la quantité d'énergie fossile utilisée pour produire la biomasse (engins forestiers, transport du bois) est significativement moindre que celle qui est libérée lors de la combustion.

Afin de démontrer le respect de ces conditions, imposées par la directive révisée relative aux énergies renouvelables (RED II), COPACEL a participé aux travaux visant à définir la manière dont seront vérifiés, de façon opérationnelle, les critères de durabilité de la biomasse. Ces travaux se poursuivront en 2021, pour aboutir à la définition d'un système qui devra être respecté par les papeteries utilisant directement de la biomasse forestière.



Équipement de convoyage des plaquettes destinées à la production de pâte.

VERS UNE RÉVISION DES SCHÉMAS DE CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

Les critères qui seront mis en place dans le cadre de RED II sont un cas particulier d'un sujet plus large, celui de la définition des règles de gestion durable des forêts. Cette définition, posée par la loi, est également reprise par des systèmes volontaires, dits schéma de certification de la gestion durable des forêts, dont les principaux, à l'échelle mondiale, sont PEFC et FSC.

Ces schémas imposent par exemple de ne pas prélever plus de bois que ce qui est produit durant une année, ce qui est le cas en France. Cet aspect volumique n'est toutefois qu'un des nombreux critères de gestion durable, car les forêts ont évidemment d'autres fonctions que cette dimension économique de production de bois.

L'objectif principal de ces schémas est donc de trouver un point d'équilibre entre la fonction de production de bois d'une forêt, son rôle environnemental (préservation de la biodiversité...) et sa fonction « sociale » (valeur paysagère, capacité à accueillir du public...). Une fois que cet équilibre a été trouvé, il doit être porté à la connaissance des consommateurs, ceci afin qu'ils aient la garantie que leurs achats de produits papetiers ont un impact positif sur la forêt. Les schémas mentionnés ci-dessus, que ce soit PEFC ou FSC, font l'objet de révisions régulières, de sorte que 2020 a permis de réfléchir à la manière dont elles seront effectuées en 2021.

Vue aérienne d'un peuplement forestier de feuillus.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DANS L'AMONT DE LA FILIÈRE BOIS

Pour que les usines de pâte de cellulose puissent être approvisionnées en bois, il est indispensable que des hommes et des femmes, sur le terrain, réalisent des tâches diverses : récolte des arbres, transport des bois de la forêt jusqu'à l'usine, reboisement des parcelles, rédaction des documents de gestion... La disponibilité des ressources humaines impliquées dans ces différentes opérations est loin d'être acquise à moyen terme et des métiers sont déjà en tension. Par ailleurs, comme pour tout métier, les personnes intervenant à l'amont de la filière bois doivent acquérir des compétences nouvelles (maîtrise d'engins forestiers complexes, échanges électroniques de données

entre les coupes, les transporteurs et les usines...) qu'il s'agit de bien identifier afin que des formations adaptées puissent être mises en place. Pour ces différentes raisons, à l'initiative de COPACEL et d'autres fédérations professionnelles, le Comité Stratégique de la Filière Bois (CSF Bois) a déposé de manière fructueuse une candidature visant à l'élaboration d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC). Cet EDEC permettra, en 2021, la définition de nouveaux parcours de professionnalisation pour les branches de la sylviculture, du reboisement et de l'exploitation forestière, tout en renforçant l'attractivité de ces métiers.



Papiers et cartons à recycler

Parc de balles de Cartons à Recycler.

APPROVISIONNEMENTS EN PAPIERS ET CARTONS À RECYCLER

Les turbulences constatées en 2020 sur les marchés des Papiers et Cartons à recycler (voir l'interview de L. Grenier p.17), ont suscité une inquiétude des pouvoirs publics et donné lieu à la réalisation de deux rapports. Une mission parlementaire, emmenée par Mesdames Valentin et Galliard-Minier, s'est ainsi attelée à la rédaction d'une étude sur la filière de recyclage du papier, tandis que des hauts fonctionnaires du CGE et du CGEDD ont travaillé dans le cadre d'une mission relative à l'évaluation de la situation et au soutien de la filière papier/carton. Ces travaux ont été l'occasion pour COPACEL d'explicitier les enjeux liés aux approvisionnements en fibres de cellulose, et d'insister sur la complémentarité entre les fibres vierges et les fibres recyclées. Sur un sujet connexe, COPACEL a apporté son concours à la mission confiée à Jean-Louis Chaussade sur les capacités de traitement des déchets à horizon 2040.

COPACEL a également eu un rôle d'alerte suite à la très forte inflation constatée sur le marché des PCR depuis le dernier trimestre 2020. Si les périodes d'excédent entraînent des baisses de prix qui peuvent inquiéter les collectivités locales ou fragiliser les récupérateurs, les hausses brutales et excessives sont tout aussi alarmantes pour la filière, dans la mesure où elles affectent les recycleurs et fragilisent le financement de la filière de récupération.

COPACEL a également poursuivi son action auprès des pouvoirs publics, ceci afin de corriger les effets négatifs de la fiscalité des déchets sur la performance du recyclage. COPACEL a défendu que les «déchets de déchets» (plastiques contenus dans une balle de papiers à recycler...) doivent bénéficier d'un taux réduit de TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), car les papetiers ne peuvent plus intervenir à ce stade pour corriger un geste de tri inadéquat du citoyen ou une défaillance du tri. Au contraire, un recyclage de qualité suppose de retirer tout indésirable ultime, de sorte que gréver ce déchet d'une TGAP additionnelle est contraire au développement de l'économie circulaire.

Politique produits

DIRECTIVE SUP/RECYCLABILITÉ

En 2020, COPACEL a mené différentes actions afin que les textes d'application de la Directive sur les plastiques à usage unique (SUP), adoptée en 2019, n'incluent pas de manière inappropriée certains emballages en papier/carton, au motif qu'ils contiennent une petite fraction de résines plastiques (pelliculage de gobelets en cartons...). Le principe défendu par COPACEL est que les produits fibreux alternatifs aux plastiques à usage unique ne doivent pas faire l'objet de restriction, sous peine de mettre un frein aux efforts de R&D qui leur permettront de s'affranchir des résines synthétiques.

COPACEL a également participé activement aux travaux européens d'harmonisation des méthodes d'évaluation de la recyclabilité des emballages en papier/carton. Ce travail est essentiel car il permet d'apporter une réponse cohérente aux grands metteurs en marché à la recherche d'alternatives cellulosiques à leurs emballages plastiques.

Au niveau national, la mise en œuvre de la loi AGECE (anti-gaspillage et pour une économie circulaire), adoptée en février 2020, a nécessité un suivi des textes d'application préparés selon un calendrier extrêmement serré par le gouvernement. Plusieurs d'entre eux présentaient ainsi des dispositions inadéquates pour l'industrie papetière, qu'il s'agisse de critères permettant à la presse de contribuer en nature à l'écocontribution des papiers graphiques, d'objectifs d'achats publics de produits papetiers, ou de seuils de matières plastiques pouvant affecter certains produits fibreux, comme les gobelets. Une intervention a permis dans ces différents cas d'aboutir à des textes réglementaires mieux adaptés aux besoins et aux possibilités de l'industrie papetière.

Enfin, COPACEL s'est mobilisée pour relancer l'Alliance Recyclage, en partenariat avec les fédérations des industries de l'acier, de l'aluminium et du verre. Cette structure, qui représente les industries du recyclage, est ainsi devenue l'interlocuteur des pouvoirs publics. Son rôle s'exercera notamment au sein de la Commission inter-filières en charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Cette instance, issue de la loi AGECE, sera notamment chargée de redéfinir les cahiers des charges des filières concernées par les systèmes de REP.

Les emballages liquides alimentaires sont une des familles de produits concernés par la directive sur les plastiques à usage unique (SUP).



MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL PEF

Afin d'éviter les allégations environnementales infondées (greenwashing), la Commission européenne envisage d'imposer aux entreprises qui souhaitent communiquer sur les performances environnementales de leurs produits de suivre une méthode standardisée, dite « Product Environmental Footprint » (PEF). Cette méthode, basée sur l'analyse de cycle de vie, pourrait devenir obligatoire à partir de 2025. Un outil informatique, développé en étroite collaboration avec CEPI, permet de calculer l'empreinte environnementale des bobines selon cette méthode. Deux webinaires de présentation de l'outil PEF, mis à disposition des membres de COPACEL, ont été organisés afin de permettre aux entreprises de se familiariser avec cette méthodologie.



FOCUS +

Contact alimentaire

La Commission européenne a publié en mai 2020 la « Stratégie de la ferme à la fourchette » (Farm to Fork Strategy), dont l'un des objectifs est d'harmoniser la législation sur les matériaux en contact avec les aliments. Cet objectif rejoint celui de l'industrie papetière, qui milite depuis plusieurs années pour une telle harmonisation. Néanmoins, un des enjeux pour le secteur du Papier Carton sera de s'assurer que cette future réglementation garantisse un traitement équitable des différents matériaux au contact des aliments, que se soit en termes de sécurité ou encore de protection de l'environnement.

Innovations

ACTIONS EN FAVEUR DE L'INNOVATION

Même s'il paraît immuable depuis des siècles, le matériau papier/carton fait en réalité l'objet d'évolutions permanentes, inconnues du grand public. Pour améliorer les produits fabriqués, ou optimiser les procédés ainsi que les conditions d'approvisionnements en matières premières fibreuses, les entreprises papetières ont recours à leurs propres centres de R&D. Mais elles peuvent également compter sur des centres techniques tels que le CTP ou FCBA, dont la gouvernance repose notamment sur des représentants de la Profession papetière.

DES EMBALLAGES PLUS LÉGERS, PLUS RÉSISTANTS ET UNIQUEMENT BIOSOURCÉS

L'évolution de la réglementation et la demande des consommateurs conduisent à une interdiction croissante de l'emploi des résines plastiques dans la fabrication d'emballages. La question qui se pose pour la filière papetière est donc de produire un matériau papier/carton qui conserve les propriétés intéressantes des plastiques (barrières à l'eau, aux matières grasses, à l'oxygène...) sans en avoir les inconvénients (absence de biodégradabilité, utilisation de matières premières dérivées du pétrole, recyclage difficile). Une des voix prometteuses vise par exemple la production de tasses en carton imperméable non revêtu d'une résine de synthèse. Un autre piste en cours de développement se porte sur la production de films légers en cellulose, transparents, et destinés à l'expédition des magazines ou journaux. Les propriétés structurales du plastique peuvent également, pour certains usages, être obtenues grâce au dépôt sur la feuille de papier ou carton d'une espèce de treillis de renforcement constitué de molécules d'amidon.

L'amélioration des propriétés de surface permet de rendre le papier résistant à l'eau ou imperméable à l'oxygène.



La technologie de l'électronique imprimée permet le transfert d'informations entre une feuille de papier et un smartphone.

DES FEUILLES DE PAPIER MÊLANT CELLULOSE ET SILICIUM

Le papier est un entrelac de fibres de cellulose, apte à recevoir des encres conductrices et différents composants grâce aux technologies dites « d'électronique imprimée ». L'avantage de ces technologies est de réutiliser largement des presses d'impression existantes, tout en permettant la fabrication d'imprimés ayant des fonctions radicalement nouvelles : luminescence (inclusion de LED) ; communication sur le contenu d'un emballage (inclusion de RFID) etc.



De nouveaux procédés de raffinage des fibres permettent de réduire la consommation énergétique des machines à papier.

DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS MOINS CONSOMMATEURS DE RESSOURCE

Outre le développement de nouveaux produits, la diminution de la consommation d'énergie et d'eau fait l'objet de travaux de R&D importants. Ce type de recherche se fonde notamment sur la création de jumeaux numériques des usines, qui permettent d'identifier de manière fine, parmi de très nombreuses possibilités, celles qui permettent d'optimiser les bilans hydriques et thermiques.



Enhancing competitiveness

As a trade association, COPACEL was vocal on various topics of key importance for the competitiveness of the French pulp and paper industry. Forest policies, regulations affecting the Paper for recycling procurement, and product policies, are a few examples of the topics addressed in 2020.

WOOD PROCUREMENT

Legislation must take the economic dimension of the forest into account

▶ The European Commission, building on the European Green Deal, has started work on many projects concerning the forest. Amongst them is the revision of the Forestry Strategy for the European Union, and even changes to the rules related to the carbon accounting of forests (LULUCF). COPACEL, in connection with its European equivalent (CEPI), contributed to this work which should be completed

in 2021. It is against the backdrop of these ongoing projects that the paper industry highlighted the fact that by putting biobased products made from wood on the market, they are helping to preserve the forest. Member of Parliament Anne-Laure Cattelot, author of a parliamentary report, was reminded of these different points.

BIOENERGY SUPPLY

What methods exist for implementing sustainability criteria for biomass energy?

▶ Burning wood allows paper mills to produce energy; however, this burning must still meet biomass sustainability criteria. To help demonstrate that these conditions, imposed by the revised Renewable Energy Directive (RED II), are being respected, COPACEL participated in a project that aimed to define the way in which the biomass sustainability criteria will be verified. This project will continue into 2021 and will result in the definition of a national plan that must be respected by paper mills that directly use woody biomass.

PAPER FOR RECYCLING SUPPLY

Recycling paper and board supplies

▶ The turmoil in the recycling paper and board market in 2020 generated concern amongst public authorities and led to the production of two reports on the subject. These reports gave COPACEL the opportunity to explain the issues linked to supplies of cellulose fibres and to emphasise the complementarity between virgin and recovered fibres.

PRODUCTS POLICIES

SUP Directive/ Recyclability

▶ In 2020, COPACEL took various steps to ensure that the implementing provisions of the Directive on Single-Use Plastics (SUP), adopted in 2019, did not include certain paper/board packaging simply because they contain small amounts of plastic resins (laminated paper cups, etc.).

▶ COPACEL also took part in work on a European level to harmonise the methods used to evaluate the recyclability of paper/board packaging. This is essential work as it helps to provide a coherent response for major players in the market that are looking for cellulose-based alternatives to replace their plastic packaging.

▶ At a national level, the implementation of the AGEC Law (Law Against Waste and for a Circular Economy), which was adopted in February 2020, required a monitoring of the implementing provisions prepared, according to an extremely tight schedule, by the government.

— Les papiers et cartons ont d'immenses avantages sur le plan environnemental. La molécule qui les constitue, la cellulose, est renouvelable et abondante sur la planète. Les produits papetiers sont très largement recyclés. Enfin, s'ils venaient à être abandonnés, ils se dégraderaient pour l'essentiel et auraient donc un impact réduit sur les écosystèmes. Un des rôles de COPACEL est de veiller à ce que ces vertus soient reconnues par les politiques publiques mettant en œuvre la transition écologique dans laquelle s'est engagé notre pays.

NOS ACTIONS EN FAVEUR...

...du verdissement de la relance





PIERRE JÉGU

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT

Q Comment l'industrie papetière a-t-elle traversé l'année 2020 ?

R L'industrie du papier carton ayant été reconnue comme indispensable au bon fonctionnement de l'économie et à la lutte contre l'épidémie, l'activité a pu se poursuivre grâce à la mise en œuvre d'un protocole sanitaire très strict sur les sites industriels. Néanmoins, il a fallu adapter les rythmes de production pour faire face aux difficultés d'exploitation des sites dues à un déficit de salariés et à quelques difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières. Conformément à la réglementation adoptée pour faire face à l'état d'urgence sanitaire, certains contrôles de rejets dans l'environnement réalisés par des laboratoires extérieurs ont été différés de quelques semaines. Ces aménagements n'ont pas affecté les rejets des sites papetiers dans l'environnement.



Station d'épuration.

Quels impacts de la crise sanitaire sur la performance environnementale des usines ?

Q En quoi l'action de COPACEL a-t-elle été utile aux entreprises papetières ?

R COPACEL a informé ses membres des mesures réglementaires adoptées en urgence et susceptibles d'avoir un impact sur leurs activités. Compte tenu de la production législative très intense pendant la première période de confinement, les informations ciblées adressées par COPACEL nous ont été très utiles. Afin de poursuivre l'activité, il a été nécessaire de définir et mettre en place un protocole sanitaire sur chaque site. COPACEL a été l'un des premiers secteurs industriels à rédiger un recueil de bonnes pratiques en termes de gestes barrières et d'hygiène pour lutter contre la Covid-19. Par ailleurs, plusieurs réglementations ont été adoptées pour éviter la propagation du virus dans l'environnement. En particulier, le gouvernement a interdit l'épandage des boues d'épurations qui pouvaient contenir des traces de Covid-19. COPACEL a eu des échanges avec l'administration afin que les boues des sites papetiers, après une période de stockage adaptée, puissent continuer à être épandues.

Q Quelles sont les actions que devra mener COPACEL en 2021 afin d'apporter un appui aux entreprises papetières ?

R Même si nous ne sommes pas encore sortis de l'épidémie, nous avons appris à vivre avec le virus et la priorité pour 2021 est très clairement la relance de l'économie. Les différents volets du Plan de relance sont une opportunité de poursuivre

les investissements favorables à l'environnement sur nos sites. Face à la multiplication de projets réglementaires, à la fois au niveau national avec le projet de loi « Climat et Résilience », et au niveau européen avec les mesures résultant du « Green deal ». Les actions de COPACEL seront nécessaires pour que ces nouvelles obligations ne viennent pas affecter d'avantage la compétitivité de nos sites de production. Les pouvoirs publics semblent parfois oublier que l'industrie papetière est confrontée à des concurrents étrangers, qui n'ont pas les mêmes obligations que les industriels exerçant leur activité en France, et qui ont de ce fait un avantage compétitif qui leur permet de gagner des parts de marchés. Il nous faut également leur rappeler que les équipements industriels permettant l'amélioration des performances environnementales sont très capitalistiques, et qu'ils ne peuvent être renouvelés que selon un rythme compatible avec les capacités d'investissements des entreprises. —



Compte tenu de la production législative très intense pendant la première période de confinement, les informations ciblées adressées par COPACEL nous ont été très utiles.

Sécurité & prévention des risques



UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION SECTORIELLE

Depuis une dizaine d'années, les niveaux de rejets dans l'air et dans l'eau des sites industriels sont définis par la directive européenne sur les émissions industrielles, ainsi que par des documents sectoriels (BREF) s'appliquant de la même manière dans tous les pays européens. Fin 2018, l'adoption du BREF papetier a conduit à une importante mise à jour des arrêtés d'autorisation d'exploiter des papeteries. L'entrée en vigueur du BREF a également eu comme conséquence de rendre caduc l'arrêté papetier, qui datait de 2000. De ce fait, le ministère de la transition écologique a entrepris de rédiger une nouvelle réglementation sectorielle, compatible avec les prescriptions du BREF, et caractérisée par un renforcement des mesures relatives à la prévention des accidents et des pollutions. Après une année de travaux et d'échanges techniques avec l'administration, le nouvel arrêté papetier a été publié en septembre 2020.



Lessiveur (fabrication de la pâte de cellulose).



RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION DESTINÉE À PRÉVENIR LES RISQUES INDUSTRIELS

Suite à l'incendie qui s'est déclaré en septembre 2019 sur le site de l'usine de Lubrizol, une entreprise chimique située à proximité de Rouen, le ministère de la transition écologique a défini un plan d'actions visant à la prévention des accidents industriels, dans les sites Seveso, les entrepôts, ainsi que dans les stockages de liquides inflammables. Sept textes réglementaires, publiés en septembre 2020, renforcent très significativement les prescriptions existantes en la matière. COPACEL a présenté à ses membres et dans le cadre d'un webinaire organisé par l'Association Technique de l'Industries Papetière (ATIP), une synthèse de ces textes complexes. L'impact de la mise en conformité avec ces nouvelles prescriptions sera très variable d'une papeterie à l'autre selon sa configuration (classement Seveso ou pas, volumes et nature des stockages, distances entre les stockages...) mais nécessitera, dans certains cas, d'importants investissements.



Traitement secondaire des eaux de process.

Lois climat & économie circulaire

CONVENTION CITOYENNE ET LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE »

La Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), mise en place à la demande du chef de l'État, avait pour mandat de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990). Le projet de loi « Climat et Résilience », issu des propositions de cette Convention, a été dévoilé en décembre 2020. Ce projet de loi, qui contient des mesures risquant de réduire la sécurité juridique des entreprises et de freiner les investissements industriels (délit « d'écocide »), contient également quelques articles pouvant avoir une dimension sectorielle. Parmi ceux-ci figure la mise en place du « oui-pub », qui interdirait la distribution d'imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres, sauf mention explicite du contraire.

COPACEL a animé la mobilisation de la filière graphique, ceci pour sensibiliser les parlementaires aux impacts négatifs d'une telle mesure, qu'ils soient sociaux (destruction d'emplois d'insertion, réduction du pouvoir d'achat des ménages modestes), économiques (perte de valeur dans la filière graphique) et écologiques (transfert de la publicité vers le numérique). COPACEL s'est ainsi mobilisée pour proposer des amendements et faire évoluer le contenu de ce projet de loi, qui sera examiné en procédure accélérée au cours du 1^{er} semestre 2021.



Station de traitement des eaux par lagunage.

Énergie

Installation de production d'énergie à partir de biomasse.

LA POLITIQUE CLIMAT DE L'UE CONTINUE D'AUGMENTER LA CONTRAINTE CARBONE

Afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, l'Union européenne a mis en place en 2005 un système d'échange de quotas d'émissions (système dit « *Emission Trading Scheme (ETS)* ») applicable à la plupart des activités industrielles. Les allocations de quotas sont effectuées selon un principe de ventes aux enchères. Toutefois, afin d'éviter la délocalisation de ces activités vers des pays non soumis à une telle contrainte carbone, le dispositif de l'ETS attribue sans frais des quotas de CO₂ aux activités les plus exposées à la concurrence internationale.

L'industrie papetière, dans la mesure où elle est soumise à la concurrence internationale, continuera à recevoir des quotas sur la période 2021-2030. Cependant, pour cette période, les valeurs de référence (« benchmarks ») utilisées pour le calcul des allocations ont été revues à la baisse. De plus, la Commission européenne a prévu d'ajuster la quantité de quotas attribuée de manière « dynamique », ceci pour prendre en compte les variations d'activité. Ces changements imposent de mettre en place un nouveau plan méthodologique de surveillance (PMS) détaillant les règles de calcul et les sources de données utilisées

pour le suivi des allocations de quotas. En 2020, COPACEL a assisté les entreprises papetières dans la préparation de ces PMS, ceci afin que les volumes alloués permettent de couvrir au maximum les émissions (les quotas manquants doivent en effet être achetés sur le marché).

La Commission européenne a également revu, pour la période postérieure à 2020, les modalités de la compensation des coûts indirects de l'électricité. Ce dispositif, qui a fait l'objet d'échanges entre COPACEL et les pouvoirs publics, vise à protéger les entreprises des effets indirects des surcoûts du carbone intégrés dans les prix de l'électricité.



VERS UN MÉCANISME DE « TAXE CARBONE » AUX FRONTIÈRES DE L'UE

Dans le cadre du Pacte Vert (Green Deal), l'Union européenne projette de mettre en place, à partir de 2023, un Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), dans l'objectif de mieux prendre en compte les émissions de carbone liées aux importations de produits fabriqués hors de l'Union européenne. La Commission européenne rendra publique courant 2021 une proposition précisant le fonctionnement de ce dispositif qui, schématiquement, consistera à assujettir à un prélèvement certains produits d'importation, et ce de manière proportionnée aux quantités de CO₂ émises lors de leur fabrication. Une phase de test avec des secteurs pilotes sera également indispensable pour calibrer de manière adéquate ce dispositif dont la mise en œuvre paraît particulièrement complexe.



LA RELOCALISATION DE LA PRODUCTION PAPETIÈRE EN FRANCE, UNE SOLUTION POUR LE CLIMAT

Début 2020, le ministère de la transition écologique a publié la mise à jour de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Une des faiblesses de cette stratégie est de ne pas prendre en compte l'empreinte carbone de la France, c'est-à-dire l'impact de la consommation française sur les émissions de CO₂ à l'étranger. Afin de traiter ce sujet, COPACEL s'est associée à d'autres secteurs pour réaliser une étude visant à évaluer les impacts économiques et climatiques de la désindustrialisation de la France. Cette étude, réalisée par le cabinet Deloitte, démontre que la dégradation de la compétitivité de l'industrie sur la période 1995/2015 s'est traduite par une augmentation importante des importations pour l'ensemble des filières, et donc de l'empreinte carbone du pays.

Cette étude confirme également que des soutiens à la relocalisation de l'industrie seraient bénéfiques, tant d'un point de vue économique que climatique. Pour le secteur papetier, un scénario de réindustrialisation visant à réduire de moitié le déficit commercial d'ici 2035 par rapport à 2015, permettrait de regagner près de 200 M€ par an de valeur ajoutée, tout en réduisant l'empreinte carbone de la France de 300 kt CO₂ par an.



Installation de production d'énergie à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

**F. BRU**

PRÉSIDENT COMMISSION ÉNERGIE

Quels impacts de la crise sanitaire sur la fourniture énergétique des usines ?

Q Comment l'industrie papetière a-t-elle traversé l'année 2020 ?

R Le premier point notable est qu'en dépit des mesures sanitaires, les sites papetiers ont pu bénéficier d'une continuité de fourniture, tant en électricité qu'en gaz naturel ou en biomasse. Le second point à souligner est, à l'échelle du pays, la baisse historique des consommations énergétiques, en raison de l'arrêt ou du ralentissement de certains secteurs industriels, notamment lors du premier confinement. Cette baisse de la consommation a eu un effet baissier sur les prix de l'électricité, du gaz et du quota de carbone, réduisant globalement les dépenses énergétiques des sites papetiers.

Q En quoi l'action de COPACEL a-t-elle été utile aux entreprises papetières ?

R COPACEL a contribué au maintien de la compétitivité de notre secteur, en permettant de maintenir et d'élargir certaines mesures protectrices contre les risques de délocalisation, notamment le versement d'une compensation des coûts indirects du carbone répercutés dans les prix d'électricité à la quasi-totalité des entreprises papetières à partir de 2021.



Chaudière et son installation de traitement de fumées.

COPACEL a également défendu auprès des pouvoirs publics le besoin d'aides complémentaires pour la décarbonation de l'industrie. Certaines propositions ont été reprises dans le cadre du plan de relance, offrant des soutiens ciblés à la décarbonation de la production de chaleur, dont pourront bénéficier les entreprises souhaitant s'engager dans une démarche de transition énergétique.

Q Quelles sont les actions que devra mener COPACEL en 2021 afin d'apporter un appui aux entreprises papetières ?

R Pour 2021, les actions de COPACEL devront défendre en priorité la poursuite de dispositifs essentiels à la compétitivité des entreprises papetières : le maintien d'un tarif régulé pour l'électricité d'origine nucléaire, et la pérennité des taux réduits de taxe intérieure sur la consommation d'électricité ou de gaz naturel. Il sera également fondamental que la proposition de la Commission européenne visant à mettre en place un Mécanisme d'Ajustement

Carbone aux Frontières ne remette pas en cause les dispositifs existants de protection contre les fuites de carbone.

Enfin, pour répondre aux objectifs de réduction des émissions, il est important que les dispositifs de soutien à la décarbonation du plan de relance soient maintenus au-delà de 2021, tout en limitant les contraintes réglementaires pour les entreprises, notamment en termes de suivi et de déclaration des bilans de gaz à effet de serre. —



COPACEL a contribué au maintien de la compétitivité de notre secteur, en permettant de maintenir et d'élargir certaines mesures protectrices contre les risques de délocalisation.



Our work to support the greening of the recovery

Although the pulp and paper industry contributes to the « greening » of the economy, European and French regulations are sometimes not adequately designed. The role of COPACEL is to help the policy makers to find the good set of measures, balancing environmental, economic and social objectives.

MILLS EMISSIONS

A new sector-specific regulation concerning discharges

► For around a decade now, the acceptable levels of discharge for the air and water around industrial sites have been defined by sector-specific documents (known as BREFs) that apply in all European countries. The entry into force of the BREFs nullified the paper decree, which was introduced in 2020.

As a result, the French Ministry of the Environment drafted a new sector-specific regulation and after a year full of discussions with the administration, the new paper decree was published in September 2020, meeting all industry expectations.

CLIMATE POLICIES

The climate policies of the EU continue to increase the “carbon constraint”

► To fight against greenhouse gas emissions, in 2005 the European Union introduced a quota exchange system (known as the EU Emissions Trading Scheme or EU ETS) that is applicable to almost all industrial activities. Quotas are allocated according to a sale by auction principle. However, in order to stop companies from relocating these activities to another country that is not subject to this “carbon constraint”, the ETS system allocates CO₂ quotas for free to the activities where there is the most international competition. COPACEL, in close cooperation with CEPI, took action to prevent the ETS system from evolving into a system that excessively penalises companies.

MARKET ACCESS TO BIOPRODUCTS

Actions to support print advertising

► The aim of the Citizens' Convention on Climate, which was set up by the French President, was to define a series of measures that would help the country to reduce its greenhouse gas emissions. The “Climate and Resilience” bill resulting from the proposals of this convention was revealed in December 2020. This bill contains measures such as “Yes to advertising”, which would forbid the distribution of printed adverts in people's letterboxes unless they display a “yes for advertising” sticker or something similar. COPACEL encouraged the mobilisation of the graphics industry to make members of the French parliament aware of the negative impacts of a measure such as this and to favourably change the contents of this bill.

CARBON FOOTPRINT

Relocating paper production to France: An environmentally friendly solution

► At the start of 2020, the French Ministry for the Environment published the latest version of its National Low-Carbon Strategy (SNBC). One of the weak points of this strategy is that it does not take the carbon footprint of France, that is to say the impact of French consumption on CO₂ emissions abroad, into account. To address this subject, COPACEL partnered with other sectors to lead a study that confirmed that relocating the paper industry would have both economic and environmental benefits.

— L'irruption de la Covid-19 a conduit les entreprises à mettre en place un dialogue fructueux avec les partenaires sociaux sur ce thème, ceci afin d'assurer la protection de l'ensemble des salariés. Ce dialogue social s'est poursuivi tout au long de l'année et a porté sur des sujets aussi divers que la formation et l'attractivité de l'industrie papetière.

NOS ACTIONS EN FAVEUR...

...du
développement
du capital humain



VIVIANE BONNETON

PRÉSIDENTE UNIDIS/COMMISSION
AFFAIRES SOCIALES

Quels impacts de la crise sanitaire sur le dialogue social et la formation ?

Q Comment l'industrie papetière a-t-elle traversé l'année 2020 ?

R Face à la situation particulièrement grave et inédite liée à la crise sanitaire que connaît l'ensemble des acteurs économiques depuis mars 2020, les entreprises papetières se sont mobilisées pour assurer la continuité de leur activité en adaptant leur organisation, tout en veillant au respect impérieux de la santé et de la sécurité de leurs salariés.

Le maintien de l'activité de production et de transformation des nombreux produits issus des industries des papiers cartons a été essentiel pour la vie de la Nation. Cela a permis très largement de conserver les emplois : la baisse enregistrée à l'échelle de la filière sur l'année 2020 est de 1,8%, soit une valeur proche de celle de l'ensemble de l'industrie (-1,4%). À ce jour, la crise sanitaire a eu un impact nettement plus faible que la crise financière de 2008, qui avait causé une baisse de l'emploi dans la filière de 6%.

Q En quoi l'action de l'UNIDIS a-t-elle été utile aux entreprises papetières durant la crise ?

R Cette crise a véritablement mis en lumière le rôle fondamental joué par les organisations professionnelles ainsi que l'importance de l'action collective. C'est en s'appuyant sur son service juridique que l'UNIDIS a, en premier lieu, accompagné les entreprises au quotidien. La pandémie de Covid-19 a en effet fortement influé sur l'activité de conseil en droit social, compte tenu d'une part de l'inflation des textes juridiques et des incertitudes qui en découlent (annonces permanentes et parfois contradictoires) et d'autre part du contexte économique et des conséquences qui en résultent (activité partielle, prise des congés payés, modification des horaires...) et enfin de la fermeture de nombreuses autres sources de conseil (Médecine du travail, DIRECCTE...).

Concrètement, le volume de questions traité par le service juridique a connu un bond exceptionnel de +145% par rapport à un exercice habituel. Preuve de l'empreinte laissée par la pandémie, la thématique santé/sécurité a conforté sa place de principale préoccupation des entreprises papetières en 2020. En ce qui concerne le dialogue social, ce sont, au total, 14 accords qui ont été conclus avec les partenaires sociaux depuis avril 2020, comprenant également la signature de la convention collective unifiée production/transformation dont les discussions avaient été entamées depuis 2017. Ce volume atteste de la vitalité et de la qualité du dialogue social mené par l'UNIDIS, pour le compte des fédérations professionnelles représentant les entreprises de la filière.

Q Quelles sont les actions que devra mener l'UNIDIS en 2021 afin d'apporter un appui aux entreprises papetières ?

R L'UNIDIS, en 2021, va poursuivre et renforcer ses actions pour accompagner les entreprises face aux nombreuses mutations et nécessaires adaptations de la filière dans le domaine social. Parmi les enjeux sociaux de la filière, celui du renouvellement des compétences est majeur, car nous constatons une pyramide des âges déséquilibrée, dans laquelle seul 1/3 des salariés a moins de 40 ans. Or, nous observons que le nombre d'offres d'emploi à pourvoir est supérieur au nombre de candidats dans notre filière, ce qui traduit son déficit d'attractivité. C'est en renforçant ses actions paritaires de promotion et d'attractivité de la filière, accompagnées par l'OPCO2i, avec notamment le projet de création d'une marque de branche, que l'UNIDIS entend apporter aux entreprises un appui pour la recherche de nouveaux talents. Cette action s'effectuera en s'appuyant sur l'AFIFOR, l'association paritaire regroupant les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la filière. En ce qui concerne le volet emploi/formation, nous déploierons un plan d'actions ambitieux, fondé notamment sur la négociation avec les partenaires sociaux d'un nouvel accord formation. Nous souhaitons également négocier un accord portant spécifiquement sur le dispositif relatif à la reconversion ou la promotion par l'alternance (Pro-A). C'est enfin en continuant à renforcer notre offre de certification et en optimisant le temps et le coût de la formation (formation à distance, formation en situation de travail, etc.) que nous entendons contribuer à la relance et au développement des compétences pour préserver le capital humain. —

Capital humain et bonnes pratiques

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

La continuation de l'activité des sites papetiers pendant la période de crise sanitaire (y compris durant le premier confinement) nécessitait la mise en place de mesures de prévention et de distanciation drastiques et méthodiques, indispensables pour protéger les salariés. COPACEL a rédigé, dès le mois de mars 2020, un recueil des bonnes pratiques mises en œuvre par les sites papetiers, en complément des consignes sanitaires recommandées par le gouvernement. Grâce à la forte culture sécurité de l'industrie papetière, les sites ont rapidement adapté leurs fonctionnements, et ainsi pu poursuivre leur activité.



Préparation d'une bobine mère avant qu'elle ne soit découpée en bobines plus petites.

UN DIALOGUE SOCIAL PARTICULIÈREMENT DYNAMIQUE : 14 ACCORDS SIGNÉS EN UNE ANNÉE

Malgré la complexité résultant de la nécessité de tenir les séances de négociation à distance depuis mars 2020, les négociations collectives ont été particulièrement denses.

Les thématiques de négociation liées à la crise sanitaire ont représenté un volet majeur pour les partenaires sociaux qui, dès mars 2020, se sont accordés sur une délibération précisant les mesures permettant de préserver la santé et la sécurité des salariés, tout en assurant la continuité de l'activité dans les entreprises. Cette adaptation du dialogue social au contexte s'est poursuivie avec la signature de deux accords. Le premier (17 avril 2020) était consacré aux « mesures urgentes en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle » et le second (9 décembre 2020), portait sur la mise en œuvre de l'activité partielle au sein des entreprises dont la baisse d'activité peut nécessiter le recours à ce type de dispositif.

Outre ce volet, les partenaires sociaux ont poursuivi les discussions sur le rapprochement des conventions collectives au sein de la filière, et ont finalement abouti, le 29 janvier 2021, à la signature d'une convention collective unique pour les activités de production et de transformation. Les partenaires sociaux ont également fait le choix de se doter de moyens supplémentaires en signant un accord, le 9 décembre 2020, dédié à la création d'une collecte en faveur du dialogue social.

Ces différents travaux ont été complétés par l'accord du 22 juin 2020 portant sur l'assiette de calcul de la prime d'ancienneté, et la pause rémunérée des salariés postés. Les discussions ouvertes en 2019 à propos des frais de santé, ont quant à elles abouti, le 9 avril 2020, avec la signature d'un accord spécifiquement consacré à ce domaine.

FOCUS +

UNIDIS

COPACEL et les autres fédérations professionnelles de la filière affirment leur volonté, depuis de nombreuses années, de placer le capital humain au cœur de leurs priorités. Elles ont pour cela créé l'UNIDIS (Union Intersecteur Papier Carton pour le Dialogue Social et l'Ingénierie Sociale) chargée de mettre en œuvre la politique sociale de la filière. L'UNIDIS mène ainsi ses actions pour la préservation et le développement de la compétitivité sociale des entreprises et pour la valorisation de la filière, en agissant directement sur les leviers du dialogue social, du développement des ressources humaines, de la formation initiale et continue, ainsi que de la santé et sécurité au travail. L'UNIDIS accompagne également au quotidien les entreprises du secteur dans leur gestion des ressources humaines, et en délivrant un service de conseil juridique et de formation.

Rendez-vous sur
www.unidis.fr

Promotion des emplois et des compétences



PRÉPARER AUX MÉTIERS ET AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN

Phénomène typique des activités industrielles, le nombre de jeunes en emploi dans la filière a été divisé par deux sur la dernière décennie. Cette tendance, qui se surajoute aux mutations conjoncturelles, induit des enjeux de gestion des ressources humaines spécifiques et rend problématique le renouvellement des compétences et la transmission des savoir-faire. Pour accompagner les entreprises dans leur nécessaire anticipation des métiers et compétences de demain, la filière mène une politique emploi/formation, qu'elle soit initiale ou continue, particulièrement active.



LE SOUTIEN FINANCIER DE L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES INTERINDUSTRIEL (OPCO2i)

L'OPCO2i est le premier opérateur de compétences à avoir signé avec le ministère du travail, le 18 janvier 2021, une convention cadre « Relance industrie ». Cette convention, qui mobilise 150 M€, est destinée à financer 25 000 parcours de formation répartis au sein de 32 branches professionnelles, dont celle correspondant aux industries du papier-carton. Les parcours financés s'adressent à tous les salariés des entreprises fragilisées par la crise, confrontées à une baisse d'activité ou à des mutations économiques.



Vue partielle d'une machine à papier.



LES AMBITIONS POUR PRÉPARER AUX MÉTIERS ET COMPÉTENCES DE DEMAIN

► Doubler le taux d'apprentis d'ici 2025

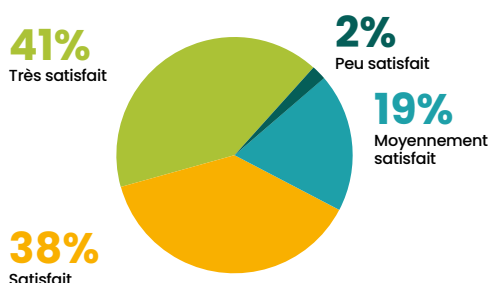
L'AFIFOR, association paritaire, anime le réseau des écoles et CFA spécialisés de la filière, et est chargée de mettre en œuvre sa politique en matière d'apprentissage.

L'ambition de la filière d'ici 2025 est de doubler son taux d'apprentis.

De nombreuses actions sont menées par les CFA du réseau AFIFOR, notamment en termes d'investissement en équipements, de démarche qualité, de communication ou encore de digitalisation.

Les primes exceptionnelles versées par l'État en 2020, et maintenues pour la rentrée 2021, sont autant de soutien aux entreprises permettant le recrutement d'apprentis.

Satisfaction globale des apprentis
de l'intersecteur vis-à-vis de leur apprentissage



Source : données sondage apprentis et traitement KYU Lab

► Innover avec Malearningfab, la plateforme digitale dédiée aux formations du Papier Carton

La crise sanitaire a accéléré la conception et le déploiement de nouveaux modes de formation. La filière avait d'ores et déjà anticipé cette mutation grâce à la plateforme digitale MalearningFab, qui a proposé dès 2020 une offre comportant 12 modules (Sécurité, Tutorat, Dossier Techniques, Serious Game...).

Les CFA de la filière papiers cartons, soutenus par le réseau AFIFOR, déploient par ailleurs de nouveaux formats à distance, à destination des apprentis.

► Développer la certification des compétences afin de favoriser l'employabilité des salariés et sécuriser leur parcours

Outre le dispositif classique de la formation continue, la certification professionnelle permet aux salariés de faire valider leurs compétences.

Cette offre de certification, éprouvée depuis 25 ans pour les métiers de l'industrie des papiers cartons, comporte 18 Certificats de Qualifications Professionnelles et 14 Certificats de Compétences Professionnelles.



► Promouvoir les métiers et les formations de la filière

Sous le pilotage de l'UNIDIS, et sous l'égide de la commission paritaire formation, l'AFIFOR a coordonné en 2020 de nombreuses actions de promotion, soutenues par l'OPCO2i.

Parmi ces actions figure la réalisation d'outils d'information et de communication (Guides filières et tutorat apprentissage, reportages et clips vidéo de promotion de la filière et des CFA, brochures de promotion des formations et CFA).

À ceux-ci s'ajoute l'organisation de manifestations de promotion des métiers (Salons et forums en région, puis virtuels à compter de mars 2020), ainsi qu'un important travail de communication digitale à destination des jeunes (présence sur les réseaux sociaux, vidéo sur le « recyclage » et « l'écologie industrielle »).



En 2021, la création d'une marque fédératrice pour la branche professionnelle s'inscrit dans la poursuite et la continuité de ces actions, au service de la visibilité et de l'attractivité de la filière.



Social dialogue is a prominent matter

For us here at COPACEL, and all the other professional associations of the paper industry, human capital is amongst our top priorities. For this reason, we created UNIDIS to help preserve this vital resource.

HEALTH AND SAFETY

Guide to good practice

► To ensure the continuation of the activity of paper mills during the ongoing coronavirus pandemic, preventative measures that were essential for protecting employees had to be implemented. In March 2020, COPACEL put together a compendium of good practices for paper mills to complement the sanitary measures recommended by the French government. Thanks to the strong culture of safety present throughout the paper industry, mills quickly adapted their way of working and were able to continue their activity.

SOCIAL DIALOGUE

A particularly dynamic social dialogue: 14 agreements signed in one year

- In 2020, negotiation subjects related to the health crisis were a major issue for our social partners, who signed two agreements.
- In addition to this, they continued their discussions and on the 29th of January 2021 signed a collective agreement for production and processing activities.
- This work was complemented by the agreement from the 22nd of June 2020 on the basis for calculating seniority bonuses and paid breaks for shift workers. Discussions about healthcare costs were concluded on the 9th of April 2020.

SKILLS AND EDUCATION

Preparing for the jobs and skills of the future

- The number of young people employed in the paper industry has halved over the past decade, a phenomenon that has also affected many other industrial activities. This trend makes it difficult to renew skills and transfer knowledge. To support companies in this area, the paper industry has developed a very active training policy.
- The paper industry hopes to double its number of apprentices by 2050. To reach this target, training centres have made some major improvements, particularly in terms of investments in equipment, quality systems and even digitalisation.
- In addition, the industry has come up with a variety of different ways to promote itself, for example, by developing a range of different promotional materials (reports, video clips, promotional brochures, etc.), organising events to promote careers in the industry (job fairs and forums) and increasing digital communication aimed at young people (social network presence).

